Le programme financier du Gouvernement

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ajournement du débat financier

Le Conseil estime qu'il ne saurait être question d'innovations fiscales dans cette période où le salut du franc est en cause.

Le gouvernement décide de donner une suite et une conclusion aux rapports du Comité supérieur d'enquête sur les compressions de dépenses administratives civiles et militaires.

Le Conseil persiste à penser qu'il y aurait inconvénient dans les circonstances qui nous pressent à engager une controverse doctrinale dont le développement risquerait de faire naître des alarmes dommageables pour le crédit contrairement d'ailleurs à la volonté d'apaisement dans la justice fiscale qui est celle du Gouvernement.

Il compte sur les Chambres pour reporter à une date ultérieure ce débat de durée, sur les Chambres et sur le pays pour admettre que toute l'initiative du Gouvernement soit employée à l'œuvre de sauvegarde. »

Baisse légère de la livre

Les transactions sur le marché des changes sont de nouveau marquées par une certaine tension. Les devises étrangères qui avaient subi ces jours derniers une baisse très accentuée ont, en effet, tenté, à la fin de cette semaine de réagir. La livre et le dollar qui s'étaient, en effet, respectivement avancés vendredi à **152.05** et **31.26**.

Mais au cours de la journée d'hier samedi, on cotait, cours officieux, **151,75** pour la livre et **31,19** pour le dollar. Le franc reprend donc le dessus. Les importantes décisions prises au cours du Conseil de cabinet d'hier matin et dont nous parlons plus haut ne sont évidemment pas étrangères à cette légère hausse de notre devise. Quant au franc belge il a passé de **96.10** à **96.25**.

Les membres du Comité des experts

Le choix des membres du Comité d'experts n'est pas encore entièrement réglé, mais on croit savoir que la Banque de France sera représentée sinon par M. Aupetit, à qui ses écrasantes fonctions de secrétaire général ne laisseraient pas le loisir nécessaire, mais par M. Ernest Picard, le sous-gouverneur. Feront problement partie du Comité, le représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; M. Simon, directeur de la Société Générale ; M. Moret, directeur général du mouvement des fonds au ministère des finances ; MM. Charles Rist et Gaston Jèze, professeur à la faculté de droit ; M. Kempf, président de la Chambre de Commerce de Paris ; le représentant de la Banque Lazard. On estime que la première réunion du Comité aura lieu la semaine prochaine.

La question du rapatriement des avoirs à l'étranger

Dans le communiqué qui a été donné à l'issue du Conseil de Cabinet d'hier après-midi, le gouvernement annonce son intention de prendre des dispositions particulières au sujet des capitaux libérés en monnaies étrangères dont les détenteurs français pourraient invoquer le rapatriement. Voici semble-t-il comment se présente la question :

La loi du 13 juillet 1925 a donné aux détenteurs d'avoirs à l'étranger le choix entre deux solutions : 1° Le rapatriement avant le 1er janvier 1926 ; 2° La déclaration avant le 1er mars 1926, le rapatriement et cette déclaration accompagnés d'une amnistie.

Les nouvelles dispositions envisagées par le gouvernement semblent appelées à compléter les dispositions prises par la loi du 13 juillet 1925 en vue de faciliter par une dernière mesure de conciliation le rapatriement des avoirs possédés à l'étranger.

L'impression à la Chambre

La déclaration faite par le Président du Conseil à l'issue du Conseil n'a été connue que tardivement dans la soirée à la Chambre où les députés se trouvaient dans cette fin de journée en nombre très réduit. Néanmoins plusieurs des parlementaires présents ont pu échanger rapidement leurs impressions. Quelques-uns des radicaux-socialistes qui, jeudi avaient exigé par leur vote la discussion immédiate des interpellations financières, se montraient plus décidés que jamais à provoquer un débat de cette nature, dut cette résolution entraîner des complications ministérielles.

Par contre, les députés qui avaient approuvé le gouvernement ce jour-là considéraient que celui-ci, étant en possession de tous les éléments du problème, devait être le seul de décider de l'opportunité d'un débat aussi bien que des moyens propres à assurer le relèvement du franc. Ils approuvaient donc sans réserve l'attitude de fermeté et de décision adoptée par le Conseil des Ministres et se déclaraient prêts à soutenir le cabinet d'autant plus volontiers que les droits du parlement seront sauvegardés entièrement et que les Chambres seront appelées à se prononcer ultérieurement sur les mesures qui auront été adoptées par le Conseil et qui leur seront proposées dans l'intérêt supérieur du pays.

LES SALAIRES DES MINEURS AUGMENTÉS EN BELGIQUE

En vertu de la hausse de l'index-number et d'après les bases de la convention des salaires, la Commission mixte des mines, réunie sous la présidence de M. Lebacqz, directeur du Conseil des Mines, a décidé d'augmenter les salaires de 5 % à partir du 30 mai.

La question du prix de vente des charbons n'a pas été discutée.

POUR LE CORPS MÉDICAL, LES INTERNES, EXTERNES, ETC...

M. Duraffour, Ministre du Travail et de l'Hygiène vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ayant pour but d'assurer à tout le corps médical des hôpitaux de France, à tous les internes, externes, pharmaciens, sage-femmes des établissements hospitaliers, victimes du devoir, la réparation matérielle qui leur est due et quand ils disparaissent garantir à leurs vieux parents, leurs femmes, leurs orphelins, une atténuation des conséquences matérielles de la perte qui les frappe.

"Le but de la souscription volontaire est sacré" dit M. Doumergue

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, dans notre dernière heure, le Président de la République a reçu les membres du Comité National de la Contribution Volontaire qui lui ont exposé l'état de leurs travaux.

Répondant au maréchal Joffre, président du Comité, M. Gaston Doumergue, après avoir remercié les personnalités présentes de leur collaboration a tenu à proclamer le caractère de pleine indépendance de la caisse.

Le but de la Souscription est sacré, a dit M. Doumergue : le produit recueilli ne le sera pas moins.

Sans aucun prétexte, dans aucun cas ni d'aucune façon, il ne pourra être détourné de l'emploi fixé par la loi et expressément voulu par les souscripteurs.

Les gouvernements seront étroitement liés par cette volonté comme est lié l'attributaire d'une donation ou d'un legs par la volonté nettement exprimée du donateur ou du testateur.

La garantie que les sommes versées ne pourront être utilisées contrairement aux prescriptions de la loi et à la volonté des souscripteurs est donnée par les statuts de la caisse d'amortissement chargée de gérer le produit des contributions volontaires.

Cette caisse jouira d'une pleine autonomie.

Le dépôt des fonds recueillis sera fait à la Banque de France et non dans les caisses du Trésor.

C'est à l'allègement exclusif du poids de la dette à court terme et, par suite, au redressement de la situation financière et de la valeur de notre monnaie nationale, que serviront les souscriptions.

La loi l'a prescrit, le gouvernement le proclame votre comité, avec sa haute autorité l'affirme, les statuts donnés à la caisse d'amortissement le prouvent.

Le président de la République, placé par la Constitution au-dessus de tous les partis, est heureux de pouvoir, à son tour et avec une entière confiance, en donner l'assurance au pays.

DÉFENDEZ-VOUS LISEZ-LE **Pêle-Mêle**

UN ENCAISSEUR DÉVALISÉ A PARIS

M. Albert Grouas, 66 ans, qui, depuis trente-trois ans, est employé comme garçon de courses à une Société du boulevard Haussmann, à Paris, avait été chargé, samedi matin, de remettre au guichet de la poste, située boulevard des Italiens, trois plis chargés et recommandés. Ces enveloppes contenaient, en billets de banque, la somme nécessaire à la paie du personnel supérieur de l'usine, située à HAUBOURDIN. Chaque enveloppe était, conformément aux réglements, close par cinq cachets de cire rouge.

D'après M. Grouas, on aurait refusé, à la poste, d'accepter ces plis sous le prétexte que deux cachets supplémentaires devaient clore l'enveloppe dans sa partie transversale. Qui a pu donner au garçon de courses une telle indication ? C'est ce que la police recherche à établir. La victime, encore sous le coup du choc produit par l'attentat, n'a pu le dire.

Grouas revint donc 13, boulevard Haussmann, où un employé ajouta deux cachets supplémentaires sur chaque enveloppe. Puis il quitta à nouveau les bureaux situés au troisième étage, au-dessus de l'entresol, et s'engagea dans un escalier assez sombre pour retourner à la poste. Il était alors 11 h. 30.

Grouas avait à peine atteint le second, qu'il vit venir à sa rencontre deux jeunes gens, paraissant âgés de 20 à 25 ans, dont tout ce qu'il peut dire est qu'ils portaient des lunettes noires et lui parurent n'avoir pas de coiffure. Arrivés à sa hauteur, les deux jeunes gens, sans précipitation, le bousculèrent. L'un d'eux lui porta à la tempe gauche un coup de crosse de révolver pendant que l'autre lui arrachait sa sacoche, puis ils redescendirent.

Affolée, la victime n'eut pas la pensée de les poursuivre. Elle remonta jusqu'aux bureaux en criant : « A l'assassin ». Les employés de la maison de commerce se mirent tout aussitôt à la recherche des agresseurs, mais vainement. Un gardien de la paix de service à l'angle de boulevard Haussmann et de la rue Taitbout avait bien vu passer deux jeunes gens qui, sortis de l'immeuble, portant le numéro 13 du boulevard, avaient gagné la rue Taitbout, puis la rue des Italiens, mais ces passants affectaient une allure tranquille et ne prirent leur course que parvenus tout près des grands boulevards, où il leur fut aisé de se perdre dans la foule.

Avant de quitter l'immeuble, les deux bandits avaient jeté la sacoche dans l'escalier. On retrouva dans celle-ci un des plis. Les deux enveloppes volées contenaient une somme totale de 36.500 francs.

Le commissaire de police du quartier Saint-Georges s'est rendu vers midi, en compagnie de Grouas, dont la blessure est heureusement sans aucune gravité, au bureau de poste du boulevard des Italiens. Il a été impossible, jusqu'à présent, de retrouver la personne, employé ou client, qui aurait donné au garçon de courses l'indication selon laquelle deux cachets supplémentaires devaient être apposés sur les enveloppes.

UN PATÉ DE PORC EMPOISONNA CENT PERSONNES

Un grand nombre de personnes qui avaient acheté au marché de Vernon, près d'Evreux, du paté de porc chez le charcutier Primeux, de Tourny, ont subi un commencement d'empoisonnement après en avoir mangé. On ne signale pas moins d'une centaine de cas dont un mortel.

M. VENIZELOS A LONDRES

Suivant une information de « l'Agence Reuter », M. Venizelos est actuellement à Londres. Le gouvernement hellénique lui a demandé de prêter son concours pour les négociations en vue de la consolidation de la dette de guerre grecque envers la Grande-Bretagne.

On sait que cette dette de guerre s'élève à environ 20 millions de livres sterling.

A Lille, un taxi se jette dans une vitrine

En voulant éviter un cycliste, il blesse une fillette

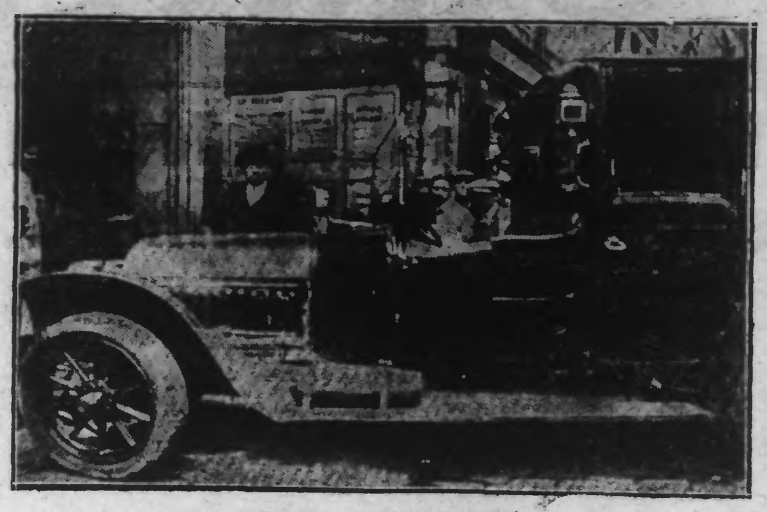

LE TAXI APRÈS L'ACCIDENT

Un accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit hier, rue de Paris, vers midi dix. Un cycliste qui remontait la rue de la Vignette, alors que celle-ci est à sens unique, déboucha rue de Paris au moment où arrivait un taxi. Le chauffeur, en voulant l'éviter, fit une embardée et vint se jeter dans la vitrine d'un magasin de fromages ; malheureusement, une fillette de cinq ans, la petite Françoise Dauvan, qui se trouvait sur le trottoir, eut le pied droit écrasé. L'enfant, après avoir été pansée provisoirement, fut ramenée en auto au domicile paternel, 2, boulevard des Ecoles.

Le cycliste, M. Piquet Maurice, 22 ans, demeurant 6, rue de Cysoing, l'a échappé belle. Le chauffeur, M. Laharné Jules, 53 ans, a été interrogé par M. Lesage, commissaire de police du 4e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

PUREUR CRIMINELLE D'UN DOMESTIQUE CONGÉDIÉ

Une scène tragique s'est déroulée à Aubagne, localité située à 17 kilomètres de Marseille. Employé comme domestique chez M. André Ducognon, qui habite la Tourterelle, la villa « Bellecombe », un Italien, Alexandre Carloni, avait été avisé de son congédiement, il y a deux jours.

Hier matin, Carloni se trouvant en présence de son patron, tira sur lui deux coups de revolver. Il l'atteignit à l'œil gauche légèrement.

M. Ducognon s'enfuit, gagnant le premier étage de la villa et voulut s'enfermer dans la chambre. Le domestique qui le poursuivait le rejoignit devant la porte de la chambre et tira encore sur lui le blessant grièvement au bras gauche.

Le forcené redescendant au rez-de-chaussée se mit à la recherche de l'autre domestique de M. Ducognon, Marie Vincente, à qui il attribuait son renvoi. Il la rejoignit dans le jardin et l'abattit de deux balles dans la tête. Après quoi il se fit sauter la cervelle.

Le scrutin d'arrondissement

LA CHAMBRE EN DISCUTERA AVANT... LE 14 JUILLET

Au conseil de cabinet tenu hier matin, M. Durand a entretenu ses collègues de l'accord intervenu avec le rapporteur de la Commission de législation, **pour que la Chambre se prononce sur la question du scrutin uninominal avant le 14 juillet.**

L'ÉTAT DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES EN ANGLETERRE

En raison de la grève des mineurs, l'état de circonstances exceptionnelles qui avait été déclaré en Angleterre, le 30 avril, pour une durée d'un mois, a été prolongé.

LES ŒUFS ET LE BEURRE A CINQ FRANCS... ...DANS L'ALLIER

On télégraphie de Lapalisse : « On a enregistré une baisse sensible au marché sur le prix du beurre, des œufs et des poulets. Le beurre s'est vendu à 5 fr. 25 le demi-kilo, les œufs à 5 fr. la douzaine.

Le prix des poulets est passé de 9 fr. à 7 fr. 50 la livre ».

UNE SOMME DE DIX MILLE FRANCS DISPARAIT A L'ÉCOLE DES FILLES DE MAUBEUGE-SOUS-LE-BOIS

Un vol important a été commis hier à l'école des filles de Sous-le-Bois, et ce au préjudice de Mme Cottils, directrice.

C'est après la rentrée des classes que Mme Cottils s'est aperçue de la disparition de son portefeuille contenant 10.000 francs, qui était placé dans un meuble. Les soupçons se portent sur une équipe d'ouvriers étrangers, occupés à d'importants travaux de maçonnerie à l'école.

Plusieurs d'entre eux ont été interrogés sans toutefois donner de résultats. L'enquête continue.

LA GUERRE CIVILE AU PORTUGAL

On annonce de Lisbonne, que les chefs du mouvement insurrectionnel ont invité le Président de la République à constituer un gouvernement républicain pris en dehors du Parlement et à convoquer les chefs des partis politiques.

D'autre part, le Président de la République a déclaré aux chefs de partis politiques qu'il a gardé sa confiance au gouvernement actuel, lequel dispose des moyens nécessaires pour maintenir l'ordre.

Le général Pérès se prépare à attaquer les insurgés dans la région de Braga.

Nouveauté du turf

En Amérique, sur la plupart des champs de course, le coup de pistolet du départ est remplacé par cet appareil, qui présente l'avantage de ne pas effrayer les concurrents.

M. Henry Béranger prononce un discours optimiste

M. Henry Béranger, qui a été reçu hier matin à l'Hôtel de Ville du Havre, a prononcé à cette occasion un discours dont voici les passages essentiels :

« Aux Etats-Unis, j'ai dû lutter contre l'idée, disant que nos payans et nos ouvriers ne payaient pas d'impôt, que le devoir fiscal était insuffisamment observé chez nous. J'ai fait la preuve dans un mémoire qu'un Français paie deux fois plus d'impôts qu'un Américain.

La principale charge fiscale de la France lui est venue de la nécessité pour elle d'acquitter le prix des réparations de la guerre. Sans doute l'Allemagne aurait pu payer le prix de ces réparations mais elle n'a commencé à le faire qu'après la mise en action du plan Dawes, en 1925, c'est-à-dire sept ans après l'armistice de 1918 !

Quand la France aura réglé sa dette extérieure avec la Grande-Bretagne aussi bien qu'avec les Etats-Unis, quand l'équilibre de son budget si courageusement réalisé par les deux Chambres sera entré dans les faits, alors elle pourra stabiliser sa monnaie à l'étalon de l'or et elle mettra ainsi une fin finale aux difficultés héritées de la guerre. »

En terminant, M. Bérenger a affirmé sa confiance dans la justice du peuple américain.

M. BÉRENGER CHEZ M. BRIAND

M. Henry Bérenger arrivé à Paris dans l'après-midi d'hier, a été reçu par M. Briand.

Un taxi tamponné par un camion au Croisé-Laroche

LE CHAUFFEUR DU PREMIER VÉHICULE A ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉ

Hier matin, vers 6 h. 30, M. Lucien Duc, 45 ans, chauffeur d'auto au service de M. Dauchel, rue de la Paix, 52, à Roubaix, transportait dans son taxi, des voyageurs à la gare de Lille.

Il suivait le grand Boulevard, venant de Roubaix quand soudain, à la suite de circonstances encore mal définies, il vint accrocher, où fut accroché par un camion.

Sous la violence du choc, le taxi fut rejeté avec violence en dehors de son axe de direction et gravement endommagé. Malheureusement, le chauffeur fut blessé assez gravement pour nécessiter son transport d'urgence à l'hôpital « La Fraternité », de Roubaix.

M. le docteur Masson, de Marcq-en-Barœul, mandé de toute urgence, s'empressa auprès du blessé, qui avait été transporté à l'estaminet « L'Etoile du Croisé ». Il présente une fracture compliquée de la cuisse droite, et des plaies contuses de la face.

Une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités.

Drame de la folie à Amiens

UN HOMME A TUÉ SA FEMME ET S'EST SUICIDÉ

Au moment où Mme Delattre, 55 ans, demeurant à Amiens, montait l'escalier pour porter le déjeûner à son père resté dans sa chambre, son mari, âgé de 68 ans, a tiré sur elle un coup de fusil de chasse, puis il s'est fait sauter la cervelle. Mme Delattre qui a eu la carotide sectionnée, est morte également.

La seule cause possible du drame est une crise probable de folie survenue à M. Delattre, car le ménage vivait très uni.

LE CENTRE D'AVIATION DE LA BRAYELLE

C'est le 13 juin et non le 6, comme il avait été prévu tout d'abord, qu'aura lieu l'inauguration du Centre d'entraînement des pilotes de réserve de La Brayelle.

Dès le 1er juin, l'entraînement sera possible et l'on ne saurait trop engager les nombreux pilotes de réserve qui habitent la région du Nord, à s'inscrire sans tarder au bureau de l'Union Aéronautique de Douai. On prête même à la Compagnie Internationale, l'aimable intention d'offrir à cette occasion, quelques baptêmes de l'air. Bref, cette fête marquera le renouveau d'un Aérodrome jadis célèbre et d'où nous verrons sans doute partir, un jour prochain les avions de liaison commerciale qui s'imposent dans une région dont l'activité économique et industrielle exige les moyens de transports les plus rapides. M. Laurent Eynac, ministre de l'air, ainsi que nous l'avons dit, viendra inaugurer lui-même cette école. Il arrivera de Paris par avion, ainsi que sa suite et les invités officiels, à bord de trois gros avions de la Compagnie Interpatonale, accompagné du général Duval, président du Conseil d'administration, de plusieurs administrateurs et des dirigeants de la Compagnie.

UN NAGEUR ÉGYPTIEN S'ENTRAINE POUR LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

On annonce que le champion nageur égyptien Ishak Elmi Bey, qui tenta la traversée de la Manche en 1924 et 1925 est parti pour l'Angleterre. Il s'entraînera pendant quelque temps à Londres et ira ensuite au Cap Gris-Nez pour y terminer sa préparation sous les conseils de l'entraîneur Burgess.

UN LOGEMENT... AU CIMETIÈRE

M. Daniel Maes, âgé de 65 ans, ancien directeur de la manufacture de tabacs d'Alger, actuellement en retraite, s'est suicidé hier matin, en se jetant devant l'express de Bordeaux, au passage à niveau de la route de Duras. Un papier trouvé sur lui daté du 30 avril, adressé à sa femme et sa fille, annonce que le désespéré ayant reçu congé de son propriétaire et n'ayant pas trouvé d'autre local, il décidait de se donner la mort.

Une mort mystérieuse à Aire-sur-la-Lys

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Vendredi après-midi, veille de sa mort, il vint chez sa mère, à Marthes, chercher son livret, pour toucher sa quinzaine à la mine. Il alla à Ligny et revint à Marthes. Il était près de 6 heures quand il quitta le domicile de sa mère, pour partir dans la direction d'Aire.

A Aire, on le voit place Saint-Pierre, vers 8 heures du soir. Il titube, tenant son vélo d'une main et sa pompe de l'autre. Il a bu... comme de coutume, peut-être même plus que d'habitude.

De là, on perd sa trace...

Qui est ce Gustave ?

Au cours de l'enquête qu'il fit à la « Maison Hospitalière » de la ville, M. Andriot apprit d'autre part, qu'un client était venu dans la soirée, répondant à peu près au signalement donné. L'homme se tint calme, mais au cours d'une conversation, il déclara à une des pensionnaires qu'il avait eu une dispute avec un nommé « Gustave ». Qui était ce Gustave ? Une confrontation s'imposait ! Mise en présence du cadavre, la femme qui avait recueilli cette confidence, affirma ne pas reconnaître en lui, son ami de la veille. Alors ?...

Accident ou agression ?

Alors, en présence de ces faits, la question qui se pose est celle-ci :

Gaspard a-t-il été victime d'un accident ou d'une agression ?

L'hypothèse de l'agression semblerait pouvoir être résolument écartée, d'après les conclusions de l'autopsie, si auprès de la victime on n'avait trouvé deux casquettes : celle du mineur et une autre. Cette dernière cependant est en si mauvais état, qu'il ne semble guère qu'on ait pu encore la porter !

Si, d'autre part, le mineur avait été attaqué, avec quelle arme aurait-il été tué ?... C'est ce qu'il est impossible de définir.

Reste l'hypothèse de l'accident. Le jeune homme, on le sait, avait bu. En rentrant à Isbergues, où il habitait, il a très bien pu faire une chute, d'où ses ecchymoses, et se traîner ensuite dans le fossé où il aurait trouvé la mort dans l'« asphyxie par position », comme l'a constaté le médecin légiste.

Nous ne cacherons pas que cette dernière éventualité nous paraît la plus vraisemblable. Mais, sait-on jamais ?

Saura-t-on un jour comment est mort le mineur Gaspard ?

Marcel POLVENT.

CONGRÈS SUFFRAGISTE INTERNATIONAL

C'est aujourd'hui 30 mai que s'ouvre, à Paris, le Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

A l'occasion de ce Congrès, le groupe de Lille de l'Union française pour le Suffrage des femmes, organise un meeting dans notre ville, le mercredi 9 juin, à 20 h. 30, au Théâtre Sébastopol.

Plusieurs suffragistes étrangères y parleront et aussi une ou deux femmes parlementaires. Nous saurons ainsi ce qu'elles font de leur bulletin de vote. Nous donnerons prochainement les précisions nécessaires et nous espérons que tous nos concitoyens voudront assister à cette réunion qui ne peut manquer d'être très intéressante.

UNE FEMME ÉGORGÉE A SCHAERBEEK

Pendant plusieurs mois, un ouvrier typographe, Alphonse Biot, avait vécu maritalement avec Régine Vanbodinkhuysen, épouse séparée de J.-B. Sauvage.

Il y a quelques jours, l'ouvrier typographe quitta son amie. Régine le remplaça par un autre, Auguste Carlier, domicilié avec sa mère. Biot jura de se venger. Vendredi, vers 4 h. 30 du matin, il se rendit rue James Watt. Apercevant son rival, couché dans le lit, il saisit la femme à la tête et lui porta un coup de couteau à la gorge.

La malheureuse, atteinte à la carotide, s'affaissa. Carlier, ayant voulu intervenir, fut blessé dans le dos et au bras droit.

Le meurtrier fut arrêté et mis à la disposition du juge d'instruction.

LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-ITALIENNE

M. Besnard, ambassadeur de France à Rome, et M. Serruys, directeur des accords commerciaux, ont signé hier un avenant, à la convention commerciale franco-italienne, ainsi que divers textes qui règlent les importants problèmes économiques, à la satisfaction commune des deux pays.

POLICE SPÉCIALE

M. Gelb Jean, inspecteur de police spéciale de 3e classe à LENS est nommé en la même qualité à St-Louis (Haut-Rhin).

M. Fougère Armand, candidat militaire admis, est nommé inspecteur de police spéciale de 7e classe à JEUMONT.

M. Queyroux Marcellin, candidat militaire admis, est nommé inspecteur de police spéciale de 7e classe à LILLE et détaché à HALLUIN.

L'INCENDIE DE BILLANCOURT

L'enquête ouverte par le commissaire de police de Boulogne sur les causes de l'incendie qui s'est déclaré hier dans les usines Renault à Billancourt, a permis d'établir que le feu aurait été causé par l'explosion d'un bidon de benzine.

Toute idée de malveillance doit donc être définitivement écartée.

LÉGION D'HONNEUR

M. Léon Hatot, le fabricant d'horlogerie bien connu à Paris, créateur de la pendule électrique Ato, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur dans la promotion des Arts Décoratifs. Cette haute distinction consacre justement une belle carrière industrielle.

FEUILLETON DU 30 MAI 1926. — N° 29

Le duc s'étonnait que la fébrilité de Claudia ne l'eût pas déjà soulevée de sa place et entraînée hors de la maison. Mais la princesse restait pelotonnée dans sa bergère, comme une chatte nerveuse, sournoisement aux aguets. Brusquement, elle dit, avec un regard autour d'elle :

— « Tu vas garder cette installation ?

— Comment ? » fit Marco sans comprendre.

— « Oui... maintenant que je reviens à Rome. »

Une rougeur à peine visible sous la pâleur mate, couvrit le visage de Marco.

— « A Rome ?... » répéta-t-il troublé. Pourquoi ? Il n'en est pas question.

— Allons donc ! » fit Claudia. « Puisque te voilà débarrassé de ton rival, le sculpteur, et que ton idole s'installe au palais Farnèse.

— Claudia, s'écria le jeune homme, qui, à présent, blêmissait, « je t'interdis !.... »

— Oh ! dit-elle avec le plus paisible sourire, un coup telle ment réussi ! Ce n'est pas moi qui t'en blâmerai. Au contraire. Je ne te croyais pas si bien un Stabia. Tu t'es rappelé qu'il y eut des Borgia dans notre famille. Ah ! les griffes ont tout de même poussé au jeune tigre. L'enfant s'amuse... Ma parole, Marco, je trouve ça épatant !...

Elle se penchait en avant, les coudes aux genoux, le visage aigu dans ses mains osseuses et fines. Les yeux obscurs luisaient férocement. Une incompréhensible gaieté faisait trembler sa lèvre.

Marco semblait changé en pierre. Mais, sous son impassibilité, se devinait un tel tourbillon de sentiments, qu'on n'aurait pu prévoir ce qui ferait d'abord explosion, de la fureur ou de la souffrance. Ni l'une ni l'autre cependant. Il se contint.

— « Sorella mia », prononça-t-il, — mais cette fois sans aucune tendresse, avec une gravité de glace, et en employant la troisième personne, si cérémonieuse en italien, — « contentez-vous donc de vos intrigues, de vos jolies traitrises féminines et de votre suave cruauté. Gardez le silence sur ce que vous ne pouvez comprendre et sur ce que vous ne savez pas.

— Ce que je ne sais pas !... » répéta-t-elle.

Le rire singulier qu'elle réprimait gonfla sa gorge et tendit l'arc rouge de sa bouche, sans éclater. Ce rire eut raison du sang-froid de Marco.

— Mais c'est effrayant !... cria le jeune homme. « Claudia, bien que tu n'ailes pas de cœur, tu ne rirais pas si bien si tu savais ce qu'il y a d'horrible dans ma vie !...

Il tomba sur un siège, s'accoda contre une table et gémit tout haut.

La sœur se leva. Comme elle paraissait haute ! La splendide fourrure lui élargissait les épaules, tandis que le drap souple de la robe, se plaquant aux dévoltes hanches, les resserrait encore. Ce long corps aux nobles mouvements, glissa vers le jeune duc. Une main se posa sur la tête aux boucles drues et rases.

— « Stabia », dit la princesse, « ne crois donc pas lâche. »

Fiérement, il releva le visage pour protester.

— « Oui, ne sois pas lâche », répéta-t-elle. « Connais-tu le prestige d'un nom comme le nôtre, la force de notre ancienne et immense fortune ? Sais-tu jusqu'à quel point des êtres d'élite comme nous peuvent pétrir l'existence ?

— Qu'est-ce que tu veux dire ?

— Le bruit court, Marco, que tu n'es pas étranger à la mort de Pierre Bernal, à cause de ta passion pour Solange d'Herquancy, sa maîtresse.

— Sa maîtresse !... » murmura-t-il.

— « Eh bien, » poursuivit-elle, « personne, ni en Italie, ni en France, ne songerait sérieusement à décréter d'accusation le duc de Stabia, frère de la princesse de Trani. Je plaindrais le magistrat qui ferait du zèle en cette circonstance.

— C'est abominable ! s'écria Marco.

— C'est admirable ! fit la princesse. L'humanité est si vile, si basse que c'est plaisir de la piétiner et de la sentir qui tressaille d'aise, de contempler son effort abject pour baiser le pied qui la foule.

— Laisse là tes paradoxes, Claudia. Qui te parle de l'humanité ni de toutes ces choses ? Ne vois-tu pas que j'étouffe de douleur ? Le cœur me saigne à ce point que, j'en suis sûr, je vais te dévoiler ma plaie. Cependant, je n'ai aucune confiance en toi. Je te crois un monstre, mais tu as l'apparence d'une femme, et la pitié d'une femme, cela me serait si bon.

Il renversa un peu la tête. Se trouvant appuyé contre l'énorme manchon de sa sœur, il la regardait de bas en haut. Elle coula vers lui un regard qui lui parut attendri, mais qui n'était que dédaigneux.

— Bambino, dit-elle, allons, parle !...

Elle se rassit, lui faisant face de tout près.

— Claudia, recommença-t-il d'une voix basse, j'avais deux affections au monde, deux affections passionnées, mêlées d'une indicible admiration. L'une...

— Ce n'était pas moi ? interrompit-elle, moqueuse.

— Non, ce n'était pas toi, souligna-t-il avec netteté. L'une, c'était une femme adorable, l'autre une artiste de génie. Cette femme, j'avais pour elle plus que de l'amour, un sentiment indescriptible, mais le plus respectueux qu'un cœur d'homme puisse concevoir. Je la savais malheureuse. Je la croyais pure. Je la croyais unique parmi toutes les créatures de son sexe...

Claudia sourit. Marco s'arrêta.

— Tu connais les femmes, je vois, dit-il amèrement.

— Comme les hommes, répliqua-t-elle... Continue.

— Quant à mon ami, reprit Marco, je lui voyais une âme magnifique, d'une droiture incomparable. Mais surtout la facilité de son génie m'enchantait. Il ne peinait pas sur son œuvre comme tant d'autres. C'était une incomparable joie de le voir travailler. Il produisait de la beauté comme en se jouant. Dans son atelier, je me croyais en présence d'une des forces les plus élevées de la Nature. J'assistais au divertissement d'un dieu.

— J'ai toujours pensé que tu étais poète, Marchino.

— Eh bien, poursuivit le jeune homme sans relever l'observation, j'ai eu l'atroce douleur de perdre un pareil compagnon, et qui m'aimait, de savoir qu'il avait expiré dans un geut-apens ignoble, qu'il avait subi l'outrage et l'horreur d'un coup mortel sans pouvoir se défendre, comme le pitoyable passant que des apaches égorgent dans l'ombre, lui, le noble artiste.

— Peut-être avait-il infligé d'autres outrages et de pires, murmura la princesse entre ses dents serrées.

— Mais ce deuil n'était rien auprès de ce qui m'attendait, continua tout de suite Stabia, qui n'avait même pas entendu dans l'emportement croissant de sa plainte. Je me trouvais au lit de mort de mon ami. Une femme vint, voilée, mystérieuse, éperdue dans une douleur d'amante. Elle apportait des fleurs, elle apportait ses larmes, elle apportait son cœur, sa réputation, elle aurait tout jeté là pour baiser une dernière fois les yeux fermés du mort. Elle avait été la maîtresse de cet homme. Elle était menteuse et adultère, comme vous toutes...

— Moins adroitement, observa Claudia.

— Et c'était Elle... soupira Marco.

— Solange d'Herquancy, dit la princesse. Puis, comme son frère haletait et qu'elle crut le récit terminé, elle ajouta d'un ton qui concluait : « Donc, si tu n'as pas tué Pierre Bernal, comme tu as l'air de le prétendre, tu dois une fameuse reconnaissance à son assassin ».

— Mais ce n'est pas tout ! cria le jeune homme, en une véritable convulsion de douleur.

Sa sœur, malgré le plus inouï sang-froid, tressaillit.

— Comment, ce n'est pas tout ?

— Non... Cette femme devant laquelle je restais stupide, muet de consternation et muet aussi de respect, car ma ferveur pour elle survivait à la découverte terrible, cette femme m'accusa d'avoir fait mourir son amant...

— Elle !... Elle t'a accusé ?

Le flegme et l'ironie disparurent du visage de l'Italienne. Un intérêt prodigieux, une curiosité intense élargirent ses yeux, enflammèrent leur sombre langueur. Elle les fixa, tout étincelants, sur son frère. Il s'y trompa. Il crut l'avoir enfin touchée. Il expliqua :

— Comprends-tu maintenant, « sorella », pourquoi je n'ai pas pu supporter dans ta bouche l'imputation affolante, surtout quand tu en faisais pour moi un abominable titre de gloire ?

Claudia répétait :

— Elle t'a accusé, toi ?... Mais comment ? dans quels termes ?...

— Le sais-je ?... Son regard, son accent, son geste, tout me proclamait l'assassin... Ce qu'elle a dit, je ne le sais plus...

Il passa une main sur son front. Dans l'évocation d'une inoubliable scène, il négligea de s'étonner que sa sœur, après l'avoir presque félicité pour le crime dont elle le supposait l'auteur, éprouvât une telle stupéfaction de la même hypothèse sur les lèvres d'une autre. Il ne songea pas à dire : « Eh bien, oui, la comtesse d'Herquancy m'accuse... Mais toi-même, en arrivant ici, n'avais-tu pas cette idée ? »

Marco di Stabia, dans la jeunesse et dans le rêve, ne regardait pas la vie de si près. Il se repliait en ce moment sur lui. Parmi les échos intérieurs, des paroles lui revinrent. Et il reprit :

— Elle m'a répété des mots... J'ai cru saisir qu'elle imaginait me les avoir entendu prononcer.

— Quels mots ? demanda Claudia.

(A suivre)